

**Centre d'aide aux victimes
d'actes criminels de la Gaspésie
et les Îles-de-la-Madeleine**

**États financiers
au 31 mars 2013**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 12
Annexes	13

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie
et les Îles-de-la-Madeleine

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 201
107, rue Commerciale Ouest
Chandler (Québec) G0C 1K0

Téléphone : 418 689-2683
Télécopieur : 418 689-4674
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine au 31 mars 2013 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui indique que l'organisme Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1er avril 2012 et que sa date de transition était le 1 avril 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les états de la situation financière au 31 mars 2012 et au 1 avril 2011 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 ainsi que les informations connexes. Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

Raymond De la Harpe Auditeur V.É.C.P.C. ¹

Chandler
Le 20 juin 2013

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A113277

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
Produits		
Apports		
Ministère de la Justice	610 234	595 824
Contributions pénales	8 761	6 950
Autres	3 052	3 011
	<u>622 047</u>	<u>605 785</u>
Charges		
Frais généraux (annexe A)	604 973	576 099
Intérêts et frais bancaires	712	669
	<u>605 685</u>	<u>576 768</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>16 362</u>	<u>29 017</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013-12-31			2012-12-31
	Investi en immobilisations \$	Affecté \$	Non affecté \$	Total \$
Solde au début	16 311		65 929	53 223
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 991)	10 250	8 103	29 017
Solde à la fin	14 320	10 250	74 032	82 240

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	16 362	29 017
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 991	2 383
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 4)	<u>2 677</u>	<u>(3 260)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	21 030	28 140
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports reportés afférents aux opérations courantes et flux de trésorerie liés aux activités de financement		<u>(4 204)</u>
Augmentation nette de l'encaisse	21 030	23 936
Encaisse au début	<u>58 575</u>	<u>34 639</u>
Encaisse à la fin	<u>79 605</u>	<u>58 575</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Situation financière

au 31 mars 2013

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>	<u>2011-04-01</u>
	\$	\$	\$
ACTIF			
Court terme			
Encaisse	69 355	58 575	34 639
Comptes clients et autres créances (note 5)	6 542	7 445	5 169
Frais payés d'avance	291	248	421
	<u>76 188</u>	<u>66 268</u>	<u>40 229</u>
Long terme			
Encaisse assujettie à des restrictions	10 250		
Immobilisations (note 6)	14 320	16 311	18 694
	<u>100 758</u>	<u>82 579</u>	<u>58 923</u>
PASSIF			
Court terme			
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement		339	1 496
Apports reportés	2 156		
	<u>2 156</u>	<u>339</u>	<u>1 496</u>
Long terme			
Apports reportés afférents aux opérations courantes			4 204
	<u>2 156</u>	<u>339</u>	<u>5 700</u>
ACTIF NET			
Investi en immobilisations	14 320	16 311	18 694
Affecté	10 250		
Non affecté	74 032	65 929	34 529
	<u>98 602</u>	<u>82 240</u>	<u>53 223</u>
	<u>100 758</u>	<u>82 579</u>	<u>58 923</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2013

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif d'accueillir et offrir le réconfort et le soutien moral aux victimes d'actes criminels, d'informer les victimes d'actes criminels de leurs droits et recours, du processus judiciaire et les référer au besoin aux organismes spécialisés, d'offrir un support et un accompagnement aux victimes dans leurs démarches, d'informer et sensibiliser la population au vécu des victimes d'actes criminels et de recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature, les administrer et organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2013

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

	<u>Taux</u>
Mobilier	10 %
Matériel informatique	30 %

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2013

3 - APPLICATION INITIALE DES NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Les présents états financiers sont les premiers états financiers de l'organisme établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (ci-après les « nouvelles normes comptables »). La date de transition aux nouvelles normes comptables est le 1er avril 2011.

Les méthodes comptables présentées à la note 2, découlant de l'application des nouvelles normes comptables, ont été utilisées pour la préparation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, des informations comparatives et de l'état de la situation financière d'ouverture à la date de transition.

Exemptions relatives à l'application initiale

Le chapitre 1501, « Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif », contient des exemptions à l'application rétrospective complète dont l'organisme peut se prévaloir au moment de la transition. L'organisme n'a appliqué aucune exemption facultative.

Incidence de la transition sur l'actif net au 1er avril 2011

L'incidence de la transition aux nouvelles normes comptables sur l'actif net de l'organisme à la date de transition, soit le 1er avril 2011, n'est pas significative.

Rapprochement de l'excédent des produits par rapport aux charges au 31 mars 2012

L'excédent des produits par rapport aux charges au 31 mars 2012 établi selon les nouvelles normes comptables correspond approximativement à celui établi selon le référentiel comptable antérieur (normes comptables prébasculément).

État des flux de trésorerie

Les normes comptables relatives aux flux de trésorerie contenues dans les nouvelles normes comptables sont semblables à celles contenues dans le référentiel comptable antérieur. Aucun ajustement important n'a été apporté à l'état des flux de trésorerie de l'organisme.

4 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
Comptes clients et autres créances	903	(2 276)
Frais payés d'avance	(43)	173
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(339)	(1 157)
Apports reportés	2 156	
	<u>2 677</u>	<u>(3 260)</u>

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2013

5 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
Taxes de vente à recevoir	6 446	6 312
Autres	96	1 133
	<u>6 542</u>	<u>7 445</u>

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2013-03-31</u>		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier	34 751	21 690	13 061
Matériel informatique	24 437	23 178	1 259
	<u>59 188</u>	<u>44 868</u>	<u>14 320</u>
	<u>2012-03-31</u>		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier	34 751	20 239	14 512
Matériel informatique	24 437	22 638	1 799
	<u>59 188</u>	<u>42 877</u>	<u>16 311</u>

7 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable puisqu'elle est détenue dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Valeur comptable des actifs financiers par catégories

Les actifs financiers de l'organisme, totalisant 79 701 \$ (59 708 \$ au 31 mars 2012), ont tous été classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2013

8 - CONTRAT DE LOCATION

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en 2017, à verser une somme de 86 326 \$ pour un loyer. Les paiements minimums exigibles pour les 4 prochains exercices s'élèvent à 21 851 \$ en 2014, 22 756 \$ pour 2015, 22 756 \$ pour 2016 et 18 963 \$ pour 2017.

Ce contrat comporte une option de renouvellement automatique pour une période additionnelle de cinq ans à moins que l'une des parties ne décide d'y mettre fin par un avis écrit au moins 90 jours avant la fin du bail.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	ANNEXE A	
	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
FRAIS GÉNÉRAUX		
Salaires et charges sociales	495 683	475 501
Location d'équipement	574	575
Entretien et réparations	3 905	2 778
Papeterie et impression	14 490	10 548
Assurances	4 122	4 177
Télécommunications	8 493	8 199
Charges locatives	25 379	25 215
Promotion, représentation et frais de déplacements	36 276	33 646
Honoraires professionnels	2 418	2 193
Dépenses projet spécifique	2 844	3 941
Publicité et promotion	2 723	1 697
Formation	4 593	4 433
Cotisations	642	692
Autres	840	121
Amortissement des immobilisations corporelles	1 991	2 383
	<u>604 973</u>	<u>576 099</u>